



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

Cachet S.A.I.D.V. :

Subdivision Administrative des Îles du Vent

ARRIVÉE LE

20 DEC. 2016

N° / IDV

BDR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 150/2016 DU 15 DECEMBRE 2016

Modifiant la délibération n° 135/2016 du 20.10.2016 approuvant la seconde liste des enfants des écoles de la commune de Pirae bénéficiant d'une aide pour la cantine scolaire au titre de l'année 2016/2017.

Date de convocation : 9 DECEMBRE 2016	L'an deux mille seize, le quinze décembre, à quinze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Edouard FRITCH, le maire.						
Date d'affichage : 9 DECEMBRE 2016							
Date d'affichage du compte-rendu : 16 DECEMBRE 2016							
Date d'affichage de la présente délibération : 20 DEC. 2016							
Résultats des votes :	Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.						
VOTANTS	28						
POUR	28						
CONTRE	00						
ABSTENTION	00						
Mesdames Yvette LICHTLE et Eliane LECHENE, ont été désignées pour remplir cette fonction.							
La délibération est adoptée à l'unanimité.							
<table> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr> <td>PRESENTS</td><td>25</td></tr> <tr> <td>PROCURATION</td><td>03</td></tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	25	PROCURATION	03
ELUS EN EXERCICE	33						
PRESENTS	25						
PROCURATION	03						

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM	X		
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN	X		
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU	X		
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER	X		
Mme Doris RAUFEA née DROLLET		X	Maire SVARC
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE	X		
M. Christophe TEAO		X	
Mme. Riveta URAHUTIA		X	Thilda HAREHOE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
M. Raiarii TETOIFA		X	
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		

Délibération n° 150/2016 du 15 décembre 2016 modifiant la délibération n°135/2016 du 20.10.2016 approuvant la seconde liste des enfants des écoles de la commune de Pirae bénéficiant d'une aide pour la cantine scolaire au titre de l'année 2016/2017.

DELIBERATION N° 150 / 2016 DU 15.12.2016

Modifiant la délibération n° 135/2016 du 20.10.2016 approuvant la seconde liste des enfants des écoles de la commune de Pirae bénéficiant d'une aide pour la cantine scolaire au titre de l'année 2016/2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU La délibération n°135/2016 du 20.10.2016 approuvant la seconde liste des enfants des écoles de la commune de Pirae bénéficiant d'une aide pour la cantine scolaire au titre de l'année 2016/2017 ;
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 15.12.2016 ;

ADOpte A L'UNANIMITE	
VOTANTS	28
POUR	28
CONTRE	00
ABSTENTION	00

ADOPTE :

Article 1^{er} : L'article 3 de la délibération n°135/2016 du 20.10.2016 susvisée est modifié comme suit :

« Les enfants dont les noms figurent ci-après ne peuvent bénéficier de bourses de cantine (moyenne économique supérieure à 1.390 francs/pers/jour).

NOM	PRENOMS	SEXE	CODE ECOLE	CLASSE
TETARIA	Merahi	M	1	CM2
BAX DE KEATING	Mehiti	F	1	CE1 To'a
BAX DE KEATING	Teiva, Paul	M	2	SG VAIPIHAA
BRUNEAU	Chrystelle	F	2	SP FETIA
FAARA	Mehiata	F	4	SP FARA
TEOROI	Haniata, Maïra	F	5	CE1

Code école : 1- Tuterai tane élémentaire ; 2- Tuterai tane maternelle ; 3- Nahoata ; 4- Pirae Taaone ; 5- Val Fautaua élémentaire ; 6- Val Fautaua maternelle ; 7- CJA

Les enfants allocataires de la caisse de prévoyance sociale, relevant des régimes RGS, RNS et RST seront facturés au prix de 2.750 francs par mois.

Les enfants non allocataires seront facturés au prix de 3.850 francs par mois »

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Le Directeur général des services et le chef du service de l'action sociale et éducative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera.

Pour le Maire absent, 

Mme Yvette LICHTLE
1^{er} adjoint au maire



Acte rendu exécutoire après envoi à la Subdivision administrative

Le **20 DEC. 2016** et publication du **20 DEC. 2016**

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} Adjoint,


Mme Edouard LECHENE
Edouard FRITCH
Le Maire

